



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-005828280-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 7 - SEDIA - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint-Jacques

Délibération n° 2019/005829

Sedia

Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint-Jacques

Rapporteur : M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	29/10/2019	Favorable unanime

Le CHU Saint-Jacques a lancé en 2017 un partenariat avec la Ville de Besançon pour une consultation relative à la vente de l'Hôpital Saint-Jacques (site de 7 hectares dont 2 hectares de foncier mutable). Celle-ci s'est déroulée en trois phases, de mars 2018 à mai 2019.

En raison des enjeux pour la Ville, il a été demandé que sedia soit consultée par les opérateurs en tant qu'acteur local du projet. Chaque opérateur s'est ainsi rapproché de sedia pour étudier les possibilités de coopération pour l'aménagement de cette opération. A l'issue des échanges, sedia a adressé aux trois équipes en lice avant la remise de l'offre finale un courrier d'engagement, proposant à chacun la constitution et les caractéristiques d'une société dédiée à ce projet.

La directrice du CHU et le Maire de Besançon ont annoncé en juillet 2019 que VINCI Immobilier était lauréat de la consultation et qu'il lui revenait d'établir les termes d'une promesse de vente à intervenir avant l'expiration d'un délai de cinq mois, soit fin décembre 2019.

Une société commerciale d'aménagement, sous forme de SAS, composée de VINCI Immobilier, sedia et de la Caisse des Dépôts doit donc être créée, conformément à l'offre finale remise par VINCI. Cette société aura pour mission d'acquérir et d'aménager le site.

Cette société sera majoritairement détenue par VINCI Immobilier, avec 60 % du capital. Sedia détiendra 20 % du capital, la Caisse des Dépôts détiendra les 20 % restant. Sa durée de vie prévisionnelle est de 10 ans (durée prévisionnelle d'aménagement du site). Le bilan prévisionnel de la société représente un montant de l'ordre de 23 à 24 M€ HT.

Le montant des fonds propres à apporter par sedia à la SAS Saint-Jacques est de l'ordre de 200 K€.

Le rôle de sedia au sein de cette société sera d'être le garant du respect du projet urbain au regard des enjeux que constitue pour Besançon la création d'un nouveau quartier intégré à la Cité des Savoirs et de l'Innovation. Sedia interviendra aux côtés de VINCI Immobilier en tant qu'aménageur et promoteur.

Compte tenu de la forme juridique de la société envisagée (la SAS est une société commerciale), la prise de participation de sedia dans le capital est soumise à l'article L 1524-5 du CGCT qui dispose que « toute prise de participation d'une SEM locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord express de la ou des collectivités territoriales (..) disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Le conseil d'administration de sedia a donc sollicité la Ville de Besançon, actionnaire de sedia pour obtenir son autorisation. MM. BODIN et SCHAUSS sont les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de sedia.

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la prise de participation de sedia à hauteur de 20 % dans la SAS Saint-Jacques,
- d'autoriser MM. BODIN et SCHAUSS, élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration de sedia, à voter en faveur des décisions prises en ce sens dans les instances de sedia.

M. BODIN, M. SCHAUSS et M. LEUBA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 7

Ne prennent pas part au vote : 3

